



Les trophées de l'éco-mobilité

« Je suis artisan et j'agis pour l'environnement »

1. Définition de l'éco-mobilité

L'éco-mobilité, ou mobilité durable, est une politique d'aménagement et de gestion du territoire et de la ville qui favorise une mobilité pratique, peu polluante et respectueuse de l'environnement, ainsi que du cadre de vie.

La mobilité durable concerne tant l'urbanisme, les infrastructures et l'organisation du réseau de transport, que les applications technologiques ou encore la sensibilisation et l'éducation des populations.

L'éco-mobilité repose donc sur l'application et le développement de principes d'organisation et de technologies qui favorisent les modes de déplacements alternatifs et doux (marche à pied, vélo), les transports en commun et la réduction des émissions de polluants et de gaz à effet de serre.

Concrètement, l'éco-mobilité se traduit, entre autres, par :

- une densification d'un espace urbain aux activités mixtes ;
 - la construction de voies de tramway, de pistes cyclables, de réseaux intelligents, de bornes de recharge électrique... ;
 - une fluidification et une fiabilisation des transports en commun ;
 - une intermodalité des modes de déplacements (train, tramway, voiture, vélo, etc.) ;
 - la mise en place de plans de déplacement urbain et de plans de déplacement en entreprises ;
 - un accroissement du parc de véhicules propres (voitures électriques, hybrides, GNV, à biocarburant...)
 - une sensibilisation et une éducation de la population (écoconduite, partage de la chaussée, etc.).
- (source futura-sciences)

2. Pourquoi cette démarche ?

Les trophées de l'éco-mobilité visent à valoriser et encourager la mise en place d'actions écoresponsables en matière de mobilité.

Comme dans toutes les grandes agglomérations, l'Eurométropole de Strasbourg souffre des émissions de gaz à effet de serre dues au secteur des transports. Les collectivités, entreprises, associations, écoles..., peuvent décider annuellement de réaliser des actions qui permettront de limiter l'impact environnemental et participeront au respect des engagements de la France dans la protection du climat.

Des motivations diverses peuvent être considérées pour agir et décider de mettre en œuvre des actions favorisant une mobilité durable :

- protéger sa santé, celle des citoyens, des salariés en favorisant la marche ou le vélo,
- favoriser le lien social en covoiturant,
- participer à une démarche responsable et engageante pour l'avenir.

Les actions liées au transport appellent un changement volontaire de comportement qu'il faut le plus possible accompagner et valoriser.

ÉS est un acteur engagé dans la transition énergétique et la mobilité durable, elle propose à ses clients et à ses partenaires des solutions d'éco-mobilité. L'utilisation de véhicules moins polluants, tels que le véhicule électrique ou hybride et le gaz naturel véhicule (GNV), est un levier important pour répondre aux enjeux environnementaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration de la qualité de l'air dans les centres villes. L'éco-mobilité est particulièrement adaptée à des trajets urbains et péri-urbains tant pour des usages privés que professionnels. ÉS, en tant que fournisseur d'énergie, a engagé une démarche auprès de ses clients et de ses partenaires pour promouvoir les solutions d'éco-mobilité.

Au service de plus de 29.000 entreprises et de 5.500 apprentis, la Chambre de Métiers d'Alsace s'est fixée comme objectif la réussite de l'entreprise artisanale. L'accompagnement au développement des entreprises est un axe fort du plan d'actions prioritaires voté par les élus. La transition énergétique est un enjeu majeur pour les entreprises et la mobilité durable est l'une des réponses pour y faire face. Elle est l'affaire de tous. La Chambre de Métiers d'Alsace se doit par ses actions d'aider ses clients à accéder à ce nouveau mode de mobilité. Il en va de l'environnement, mais également de la compétitivité des entreprises.

Depuis plusieurs années, l'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée en matière d'environnement afin de répondre aux aléas énergétiques et aux enjeux sociétaux et environnementaux tels que : le plan climat, le développement de la biométhanisation, la valorisation des déchets et de la production de biogaz au niveau de l'usine d'incinération, ou encore le développement de la géothermie profonde voire la construction d'une tour à énergie positive. Autant d'actions qui accompagnent l'impact écologique d'un réel impact économique : fourniture de nouveaux services, contrat de modernisation des équipements, fourniture de nouveaux matériels et émergence de nouvelles filières industrielles et artisanales locales. Sur la question de la mobilité, l'Eurométropole de Strasbourg renforce l'attractivité des entreprises en leur mettant à disposition gratuitement Optimix, un service qui accompagne la mise en œuvre des plans de déplacements (PDE). Le but est de favoriser l'émergence d'une mobilité durable, respectueuse de l'environnement et socialement acceptable, améliorer le cadre de vie et le bien-être au travail. La plaquette de présentation de la démarche est à télécharger sur : <http://optimix.strasbourg.eu/login>

La Chambre de Métiers d'Alsace, l'Eurométropole de Strasbourg et ÉS s'associent dans ce projet pour récompenser des entreprises artisanales aux pratiques exemplaires dans le domaine.

3. Objectifs

- Faciliter le développement d'actions dans le cadre de l'éco-mobilité au sein des entreprises du territoire ;
- Contribuer à la fertilisation croisée des acteurs du territoire dans une logique de développement économique ;
- Contribuer à la réduction de l'empreinte écologique des entreprises du territoire ;
- Agir pour réduire les émissions de Co2 et de particules ;

4. Bénéficiaires

Toutes les entreprises artisanales inscrites à la Chambre de Métiers d'Alsace du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ayant mené ou souhaitant mener un projet d'éco-mobilité.

5. Fonctionnement

Le dispositif est un concours de la Chambre de Métiers d'Alsace, d'ÉS et de l'Eurométropole de Strasbourg au cours duquel les entreprises candidates soumettront un projet d'éco-mobilité (exemple : co-voiturage d'entreprise, équipement d'une flotte de voitures électriques ou au gaz naturel ...).

Seront récompensées une entreprise artisanale déjà engagée dans la démarche et une entreprise qui souhaite entrer dans la démarche.

Deux catégories :

- **1^{ère} catégorie** : vous avez déjà réalisé, mis en place une démarche ?
Cf. fiche de candidature à remplir.
- **2^{ème} catégorie** : vous souhaitez entreprendre une démarche d'éco-mobilité ou vous avez une stratégie en réflexion ?
Cf. fiche de candidature à remplir.

Une fois votre fiche - qui correspond à votre catégorie – remplie, renvoyer votre document à la Chambre de Métiers d'Alsace : nweiser@cm-alsace.fr, avant le 30 novembre 2017.

Les entreprises retenues et récompensées se verront proposer :

1^{ère} CATEGORIE

Vous avez déjà réalisé, mis en place une démarche ?

- Prix Eurométropole de Strasbourg :

Une location d'un vélo-cargo à assistance électrique pour une période de 2 à 4 mois pour permettre un test (via un vélociste ou Vélhop) ou une aide à l'achat d'un vélo-cargo à assistance électrique pour une valeur totale de 2 000 €.

- **Prix ÉS :**

Plein en carburant propre d'un montant maximum de 2 000€ TTC ou un vélo électrique d'une valeur de 2 000€ TTC.

- **Prix Chambre de Métiers d'Alsace :**

- une formation (catalogue Chambre de Métiers d'Alsace) pour une personne de l'entreprise lauréate dans le domaine de son choix ;
- un suivi personnalisé ;
- un chèque de 500€.

2^{ème} CATEGORIE

Vous souhaitez entreprendre une démarche d'éco-mobilité ou vous avez une stratégie en réflexion ?

-Prix Eurométropole de Strasbourg :

Une location d'un vélo-cargo à assistance électrique pour une période de 2 à 4 mois pour permettre un test (via un vélociste ou Vélhop) ou une aide à l'achat d'un vélo-cargo à assistance électrique pour une valeur totale de 2 000 €.

-Prix ÉS :

Plein en carburant propre d'un montant maximum de 2 000€ TTC ou un vélo électrique d'une valeur de 2 000€ TTC.

-Prix Chambre de Métiers d'Alsace :

- une formation (catalogue CMA) pour une personne de l'entreprise lauréate dans le domaine de son choix ;
- un accompagnement à la mise en place du projet ;
- un chèque de 500€.

Les projets seront menés à bien par les entreprises lauréates entre la date d'annonce des lauréats et septembre 2018. Un échéancier sera établi entre les 4 parties pour la remise des prix en fonction de l'avancement du ou des projets. Cf. fiche de candidature : Vous souhaitez entreprendre une démarche d'éco-mobilité ou vous avez une stratégie en réflexion ?

6. Calendrier

Le concours est lancé le 30 septembre 2017 avec une date limite de réception des dossiers fixée au 30 novembre 2017. Chaque lauréat sera informé par courrier et invité à la remise de prix dont la date et lieu sont encore à programmer.